



Cultures ornementales

Normandie

BSV n°05. Mercredi 12 mai 2021

Suivi sanitaire de ces 2 dernières semaines

Répartition géographique des observations ponctuelles réalisées

Secteur géographique	Production				Distribution / Vente	
	Pépinière		Horticulture		Produits finis	
	Département	Département	Département	Département	Département	Département
	14 - 50 - 61	27 - 76	14 - 50 - 61	27 - 76	14 - 50 - 61	27 - 76
Nb d'observations	/	/	4	1	/	/
1 observation = 1 établissement à une date donnée						



FREDON
NORMANDIE

Animatrice référente

Béatrice REAUTE
FREDON NORMANDIE
02.30.32.16.49
beatrice.reaute@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante

Marie-Laure WINOCC
ASTREDHOR
02.35.12.26.22
marie-laure.winocq@astredhor.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie

BSV consultable sur les sites de la DRAAF, des Chambres d'agriculture et des partenaires du programme

Abonnez-vous sur

www.normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Ecophyto pilotée par les Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité

L'essentiel de ce BSV

Météorologie :

Le temps instable de ces derniers jours va se poursuivre cette fin de semaine et semaine prochaine avec des risques d'averses et des températures toujours assez fraîches pour la saison.

Horticulture : peu d'observations ont été réalisées ces 2 dernières semaines, période de vente des plantes à massif.

- Ravageurs : vigilance sur les pucerons.

- Maladies : vigilance sur l'oïdium.

Pépinière : pas d'observations. Flash sur quelques ravageurs et maladies à surveiller.

Méthodes alternatives : des produits de biocontrôle existent.

Informations réglementaires : DAA, report de date et arrêté du 4 septembre 2020 sur l'obligation d'informer les acquéreurs de végétaux sur de possibles risques pour la santé humaine.



Note nationale BSV



Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !



Souvenez-vous des bonnes pratiques phytosanitaires, retrouvez ci-dessous la note nationale « Les abeilles » :

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_2018_v12_def_cle817a9c.pdf



HORTICULTURE

Les ravageurs

Pucerons (4 établissements concernés) :

Quelques foyers de pucerons ont été observés :

- sous serre, sur *Alstroemeria*, géranium zonale et *Nemesia sp.*
- en extérieur, localement sur rosier.

Prophylaxie :

- ↪ Surveillez l'ensemble de vos cultures : les premiers foyers sont souvent localisés sur quelques sujets.
- ↪ Soyez vigilant sur les plantes suspendues : les pucerons y évoluent plus rapidement, la température étant supérieure.
- ↪ Surveillez à proximité des points chauds de la serre.
- ↪ Désherbez les serres, les abris et leurs abords.

Evolution à suivre : à surveiller sous abris, les conditions météo sont favorables à leur développement. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents.

Les maladies

Oïdium (1 établissement concerné) :

En extérieur, des taches d'oïdium ont été signalées sur rosier.

Prophylaxie :

- ↪ Distancez suffisamment les plants.
- ↪ Aérez au maximum vos abris.

Evolution à suivre : à surveiller particulièrement sous abri. Ce champignon prolifère avec l'alternance de nuits fraîches et de journées chaudes. Les jeunes feuilles sont très sensibles. Le champignon se développe à des températures comprises entre 10 et 20°C.

Retrouvez plus d'informations sur l'Oïdium du rosier sur le site Ecophytopic :

<https://ecophytopic.fr/abaa/piloter/oidium-du-rosier>



BioAgresseur
Maladie

Sphaerotheca pannoca

Classe: Champignon Ascomycètes



Ordre: Erysiphales Famille: Erysiphacées

Un feutrage blanc se forme à la face supérieure de préférence des jeunes feuilles mais également sur les boutons floraux. En cas de forte attaque, les feuilles chutent. (Source: ASTREDHOR)



PEPINIERE

Vigilance sur certains ravageurs


Chenilles défoliatrices :

Nom du ravageur	Hôtes	Dégâts	Période du risque
Hyponomeute (<i>Yponomeuta spp.</i>) :  <p>Chenille</p>	Arbres fruitiers (pommier, poirier, <i>Prunus spp</i>), aubépine, sorbier, fusain.	Elles provoquent des défoliations quelques fois importantes affaiblissant les plants.	Printemps : surveillez la présence de chenilles.
Bombyx cul brun (<i>Euproctis chryorrhoea</i>) :  <p>Chenille</p>	Très polyphage, il peut s'attaquer à de nombreuses espèces avec comme hôtes principaux les chênes, les saules, les ormes, les aubépines, les pommiers ou encore les pruniers.	Très affamées aux printemps, les chenilles dévorent feuilles, bourgeons et boutons floraux avant même leur épanouissement (dégâts de printemps). ⚠ Les chenilles sont urticantes et représentent un risque pour la santé humaine et les animaux domestiques.	Printemps, surveillez la présence de chenilles.


Chrysomèles :

Nom du ravageur	Hôtes	Dégâts	Période du risque
<i>Pyrrhalta viburni</i> (Galéruque de la viorne) :  <p>Larves</p>	Toutes les viornes, plus particulièrement <i>Viburnum opulus</i> (boule de neige) et <i>Viburnum tinus</i> (laurier tin)	Les larves vont causer le plus gros des dégâts car elles peuvent défolier entièrement les plantes et ainsi les affaiblir, voire les faire mourir.	Mai à juillet
Les altises : <i>Altica spp</i>  <p>Adultes</p>	Nombreux végétaux et très observées sur les <i>Fuchsias spp</i>	En cas de forte infestation, les dégâts peuvent être conséquents : les jeunes plants sont particulièrement menacés, quant aux plantes plus âgées, elles peuvent voir leur croissance considérablement ralentie. Les morsures des feuilles réduisent la valeur commerciale des végétaux.	Pendant toute la période végétative avec une vigilance au printemps et en été.

Cicadelles :

Nom du ravageur	Hôtes	Dégâts	Période du risque
<p><i>Eupteryx melissae</i></p>  <p>Adulte</p>	<p>Végétaux de la famille des Lamiacées : romarin, thym,...</p>	<p>Les feuilles présentent de nombreuses piqûres de nutrition.</p>	<p>Printemps, surveillez la présence de chenilles.</p>

Vigilance sur certaines maladies

Nom de la maladie	Hôtes	Dégâts	Période du risque
<p><i>Phytophthora cinnamomi</i></p>  <p><i>Phytophthora cinnamomi</i></p>	<p>Végétaux de la famille des éricacées (<i>Rhododendron spp</i>, <i>Pieris</i>, arbousier, bruyères, ...) et aussi les conifères (If, <i>Chamaecyparis lawsoniana</i>, <i>Thuja plicata</i> et aussi <i>Juniperus</i>, cyprès, pin et cèdre).</p>	<p>Les <i>Phytophthora</i> sont la cause de 70% des dépérissements des plantes en conteneurs. Lorsque la plante dépérit, il est trop tard.</p>	<p>Pendant la période végétative : d'avril à octobre (une température de 16°C pendant quelques jours détermine le début du risque).</p>

Prophylaxie :

- ☞ Utiliser du matériel sain : substrats et conteneurs neufs.
- ☞ Eviter les facteurs favorisants :
 - l'humidité du sol est le facteur principal : l'excès d'eau et les substrats lourds sont favorables au champignon qui peut se propager par ruissèlement sur les bâches en plastique placées sous les pots.
 - la température : le mycélium se développe à une température de 10 à 33°C avec un optimum autour de 26-27°C.
- ☞ Eviter une fumure trop riche en azote.

Le plomb parasitaire : *Chondrostereum purpureum*



Plomb parasitaire

<p>Tous les arbres fruitiers (surtout sur pêcher et prunier) et certaines essences forestières et ornementales (<i>Prunus pissardii</i>, érable, charme, peuplier, saule, hêtre...).</p>	<p>L'évolution de la maladie est plus ou moins rapide. Elle peut aboutir à la mort de l'arbre.</p>	<p>Contamination lors de la taille des plants ; Les périodes humides et pluvieuses sont favorables à son développement (germination des spores dès 10°C).</p>
--	--	---

Prophylaxie :

- ☞ Eliminer et brûler les arbres morts ou très atteints. Ne pas laisser à proximité des parcelles des bois morts, principalement souches de peuplier, etc.
- ☞ Désinfecter régulièrement les outils (sécateurs, ...) de taille.
- ☞ Réaliser les opérations culturales des arbres sains avant celles des arbres suspects.

« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »



Le **biocontrôle** vise la protection des plantes en privilégiant l'utilisation de mécanismes et d'interactions naturels. A l'inverse de la lutte chimique, il est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Afin d'informer et de sensibiliser les partenaires du plan Ecophyto normand, les 5 fiches techniques de biocontrôle conçues par l'IBMA (Association Internationale des Producteurs de Produits de Biocontrôle) ont été « labellisées Ecophyto », avant d'être rééditées et diffusées en région :

- ❖ Biocontrôle
- ❖ Macro-organismes
- ❖ Micro-organismes
- ❖ Médiateurs chimiques
- ❖ Substances naturelles

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/preserver-lenvironnement/ecophyto/biocontrole/>

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : <http://www.ecophytopic.fr/>

Informations réglementaires

**Report de date
au 30 mai 2021**



Rechercher une démarche, un formulaire, une procédure... Vous pouvez affiner votre recherche

Mes démarches

Réaliser sa déclaration annuelle d'activité pour les végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

Les opérateurs professionnels qui mettent en circulation des végétaux ou produits végétaux pour lesquels un passeport phytosanitaire est exigé doivent remplir une déclaration annuelle d'activité (DAA). **La date de retour de cette DAA** demandé pour le 30 avril au plus tard **a été repoussée au 30 mai**.

Celle-ci doit être complétée par téléprocédure ou par le formulaire dédié. Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la DRAAF Normandie :

<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Passeport-phytosanitaire,470>

**A partir du
01 juillet 2021**

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 septembre 2020 relatif à l'information préalable devant être délivrée aux acquéreurs de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine

A partir du 01 juillet 2021, les distributeurs ou vendeurs de végétaux doivent informer les acquéreurs de certains végétaux de possibles risques pour la santé. Cette information doit être délivrée préalablement à la vente, qu'il s'agisse d'une vente au détail, d'une vente à distance, d'un achat public ou d'une prestation de services.

Retrouvez l'arrêté du 4 septembre 2020 avec l'annexe de la liste des espèces végétales susceptibles de porter atteinte à la santé humaine et informations à mentionner sur les documents d'accompagnement des végétaux : [ICI](#)

Crédit photos : FREDON Normandie
sauf mention particulière

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Chambres d'agriculture, ASTREDHOR SM, DRAAF Normandie et producteurs, FREDON Normandie, Lycée horticole de Coutances, les jardins suspendus de la Ville du Havre